



Arrêté du Maire
Ville de Concarneau - Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

« Déménagement - Rue Duguay Trouin »

Service Voirie

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté temporaire n°2024-632

Le Maire de la Ville de Concarneau,

VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8 et R.411-5,
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et suivants,
VU, le Code de la Voirie Routière,

VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que dans le cadre d'un déménagement ; il convient de réglementer la circulation et le stationnement, dans l'intérêt de la sécurité routière,

A R R E T E

Article 1 : Pour permettre le déménagement au n°3, la circulation de véhicule de toute nature est interdite rue Duguay Trouin :

Le mardi 23 juillet 2024 de 9h00 à 17 h00

Le stationnement sera interdit au droit du déménagement.

Article 2 : La signalisation et les déviations seront assurées par les services municipaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Mme La Directrice Générale des Services de la Mairie, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à : Madame la Directrice des Services Techniques et Mr Richard .

A CONCARNEAU, le 16 juillet 2024

LE MAIRE
Marc BIGOT

Pour extrait certifié conforme,
A CONCARNEAU, le 16 juillet 2024

LE MAIRE
Marc BIGOT

Publication par voie d'affichage :

du au